



SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Conseil départemental de l'Action Sociale du 25/02/2014

Ont participé :

Représentants des administrations :

M. DEFAYS (DDFFIP) Président
M. PAILLET (DDFIP)
M. BOYER (DDCSPP)
M. RIOU (Douanes)

Membres de la Délégation départementale :

M. FALIP, délégué départemental
Mme BRUEL
Mme DUFAU
Mme MAILLOT

Conseillère technique de l'assistance sociale Région Auvergne Limousin :

Mme LEMAITRE

Représentativité SYNDICALE :

Mme BOURGADE (FO)
M. RAVENEAU (FO)
M. BASTIEN (FO)
M. DEJOU (FO)
Mme ANGLADE (Solidaires aux finances)
Mme LAROUSSINIE (Solidaires aux finances)
Mme MAYADE (Solidaires aux finances)
Mme DRUO (CGT)
Mme FRIAA (CGT)

Correspondants sociaux :

Mme MIALOU (DDFIP)
Mme FELGINES (DDCSPP)

1) Approbation du PV du 26/11/2013 :

Le PV est adopté par l'ensemble des organisations syndicales présentes le 25/02/2014.

2) Orientations Ministérielles 2014 :

Les montants attribués à l'Action Sociale sont identiques à ceux attribués en 2013.

Le Budget d'Initiative Locale (BIL) du département s'élève donc à 15 800 euros. A ce montant s'ajoute, un crédit supplémentaire de 1 033 € qui servira uniquement à l'équipement des coins repas du département.

La réduction des emplois affecte également l'Action Sociale. En effet, 15 emplois d'assistants de délégation sont supprimés dont celui du département du Cantal. Madame BRUEL a donc l'année 2014 pour être réaffectée sur un nouveau poste. **FO** ne peut que dénoncer ces nouvelles suppressions qui entraîneront inévitablement une diminution des services rendus par le délégué notamment auprès des retraités ou lors de l'organisation de voyages.

A noter la mise en place de marchés régionaux pour les activités sélectionnées par le B.I.L. et la dématérialisation des demandes pour les séjours « enfants ». Enfin, une nouvelle prestation concernant la garde d'enfant de 7 à 12 ans va être mise en place sous la forme de Chèque Emploi Service.

3) Changement de Délégué au 1^{er} Août 2014 :

Le départ à la retraite de M. FALIP sera effectif au 1^{er} août 2014. Une période de recrutement au plan local, et dont les modalités sont précisées sur le site Ulysse Cantal, a démarré. S'il n'y a aucune candidature départementale, un appel sera fait au plan national.

La date limite de dépôt des candidatures auprès du Président du CDAS est fixée au **14 mars 2014**.

Le **15 avril 2014**, les candidats seront auditionnés par les membres du Comité Départemental d'Action Sociale.

Le délégué est nommé par le Secrétaire National qui appuie son choix sur l'avis du Comité Départemental.

4) Compte-Rendu d'activités 2013 :

Le nombre de bénéficiaires de l'Action Sociale est de 935 (pour 916 en 2012). Le BIL 2013 est réparti ainsi : 48.38 % pour l'arbre de Noël, 11.74 % pour les actions retraités, 37.63 % pour les autres manifestations (excursions, sorties, consultations) et 2.25 % pour Amitié Finances industrie. Les actions locales prévues (Bowling à St Flour et week-end au Futuroscope) ont concerné 97 personnes contre 326 en 2012.

- Concernant la restauration collective, le nombre de repas servis augmente fortement sur 2013 (4 701) alors même que le nombre d'agents bénéficiant de la subvention interministérielle diminue (indice < 466). Enfin, 21 255 titres -restaurant ont été distribués contre 21 631 en 2012.
- 19 demandes de prêts et aides ont été accordées pour un montant total de 62 590.00 euros.
- A noter la baisse des participants aux prestations « Vacances - Familles » en dépit des mails d'information envoyés régulièrement aux agents (137 contre 159 participants).
- 20 enfants ont bénéficié des séjours Enfants proposés par Epaf (12 en 2012)
- 2 actions ont concerné les manifestations autofinancées par les participants (week-end à Marseille et semaine à Saint-Lary)
- Les subventions pour séjours d'enfants ont diminué en 2013
- De nombreuses actions de communication ont été effectuées par la délégation auprès des agents actifs et retraités (vacances, santé, subventions, CESU 2013 ...)
- Les reliquats sur les diverses manifestations serviront à acheter des chèques Kadéos.

Le compte-rendu du Budget 2013 est soumis au vote de la parité syndicale : 5 votes Pour.

5) Budget d'Initiative Locale 2014 :

Comme indiqué ci-dessus, l'enveloppe du budget 2014 est confirmée : 15 800 € + 1 033 € pour la gestion des coins repas.

La répartition prévisionnelle du budget 2014 est la suivante : 50.63 % pour l'arbre de Noël, 33.86 % pour les actions locales, 12.34 % pour les manifestations retraités, 2.15 % pour Amitié finances Industrie et 1.02 % pour les consultations de psychologue.

L'arbre de Noël est prévu le **3 décembre 2014** à Arpajon sur Cère (salle de la Vidalie).

Cette année, un marché national est mis en place pour les chèques cadeaux. Des chèques Kadéos, d'un même montant qu'en 2013, seront distribués aux parents qui pourront choisir les jouets dans toutes les enseignes acceptant ces chèques. Pour les parents qui le désirent le déroulement de la distribution du cadeau par le Père Noël sera défini ultérieurement.

Les actions en faveur des retraités sont : le 10 avril un repas à Pailherol et en octobre une journée à Saint-Nectaire.

Les actions locales des actifs et de leur famille sont une journée à Quercyland en juin et une journée à Montpellier en octobre. La communauté de Communes du pays de Mauriac émet actuellement des difficultés pour la mise en place de la prestation au centre aquatique.

Le 25 mars, la conférence médicale aura pour thème : Bien-Etre du Corps et de l'Esprit.

Le coins repas de Mauriac a bénéficié d'une partie de l'enveloppe attribuée aux aménagements des coins repas. De même qu'une cafetière a été achetée pour Montsalvy. Le coin repas de Saint-Flour a été financé en 2013 sur les crédits restauration.

Enfin, un week-end non subventionné est prévu dans le pays narbonnais (17 et 18 mai 2014) si des tarifs intéressants sont proposés.

Le budget 2014 est soumis au vote de la parité syndicale : 5 votes Pour.

6) Vacances Enfants Acheminements des Colons :

Désormais si au moins 10 enfants partent sur le même centre de regroupement (à la même date) un pré-acheminement direct pourra être pris en charge par l'action sociale et aura pour point de départ Aurillac ou une autre ville du département.